

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1135 à 1149présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 50, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Allongement du délai de prescription de l'action du travailleur en réparation des erreurs de l'employeur dans l'attribution de ses points de pénibilité.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1135	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1136	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1137	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1138	de	M.	François Asensi
Adt n°	1139	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1140	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1141	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1142	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1143	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1144	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1145	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1146	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1147	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1148	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1149	de	M.	Gabriel Serville